



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

### AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 14 juillet 2026 à 19 h, au Centre communautaire Desjardins, 145, rue Gingras, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 490, rue de Kilkenny, et désigné sous le numéro de lot 5 895 658.

La dérogation vise à autoriser l'installation d'une seconde génératrice d'appoint sur un terrain qui est l'assiette d'un bâtiment principal branché sur le réseau électrique, alors que le règlement exige qu'une seule génératrice d'appoint peut être installée par terrain. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente demande est l'article 7.2.11 du Règlement de zonage 12060-2021 et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 25<sup>e</sup> jour de juin 2026.

Jacques Arsenault, greffier  
CRHA